

Notre histoire

Les bureaux de Poste à Miramas



Le deuxième bureau de poste a ouvert sur l'actuel boulevard du 14-Juillet.

Autour des années 1850, Miramas dite Constantine commence à se développer. Le besoin d'une boîte aux lettres à "Constantine" se fait sentir. En 1856, l'essor de Miramas est tel que le maire demande l'ouverture d'un bureau de Poste mais sans succès. A nouveau, en 1862 le conseil municipal se réunit et réclame un bureau de Poste à la "Station" de Miramas. Toutefois la Poste, à Miramas, ne sera qu'une boîte postale rurale de 1835 à 1865.

Miramas verra son premier bureau de Poste ouvrir en 1900, rue Vaillant-Couturier, à l'emplacement de l'actuelle mercerie L'Iris. En 1920, le bureau de Poste s'installe boulevard du 14-Juillet, où le cabinet d'architecte Gaudart exerce aujourd'hui. En 1960, la Poste actuelle ouvre ses portes. Elle subira au fil du temps des modifications jusqu'aux dernières transformations du mois d'avril 2009.

Transcription du registre des Délibérations du Conseil Municipal - 1855/1865

Objet: Demande d'un bureau de poste à Constantine (délibération n°29 du 2 mai 1856) L'an mil huit cent cinquante six et le deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Miramas, étant réuni en séance sous la présidence de Mr Louis Castagne, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

Les membres étant en nombre suffisant pour délibérer, la séance a été ouverte.

Mr le Maire a dit: Messieurs;

La création du chemin de fer a produit des modifications diverses dans plusieurs localités et quelques centres de population semblent devoir s'établir là où primitivement l'on ne rencontrait que des landes. Dans

notre commune il en est un singulier exemple: Constantine naguère ne présentait qu'un pacage désert et peu fréquenté des troupeaux même, à cause de sa stérilité; la station qui y a été placée donne aujourd'hui à cette localité un grand intérêt; les nombreux établissements industriels établis dans les cantons d'Istres et de Martigues; les produits industriels et agricoles de ceux de Salon, Eyguières, Orgon, apportent l'attention publique sur cette station et la placent la première entre Marseille et Arles. Des travaux en dernier lieu y ont constaté des eaux abondantes et de qualité parfaite pour les machines à vapeur; sa situation est salubre et tout y est favorable à un grand développement. Je vous propose en conséquence, Messieurs, de prier Monsieur le Préfet d'arrêter un moment ses regards sur les améliorations que réclame la position actuelle de cette station, améliorations qui sont toutes dans l'intérêt des populations voisines et de l'administration elle-même; Constantine a droit à voir tous les trains du Chemin de fer s'arrêter chez elle, le service du Chemin de fer en recueillera plus d'économie de temps et partant moins de frais; les établissements industriels des cinq cantons que je viens de nommer en obtiendront les mêmes avantages; en outre il est nécessaire aujourd'hui que le service de poste aux lettres, établisse son bureau à Constantine; il y aura moins de dépenses pour l'administration des postes et la correspondance pour beaucoup de communes gagnera vingt-quatre heures, c'est d'un grand intérêt pour le commerce.

Malgré que Constantine n'ait pas encore obtenu les améliorations que l'intérêt public réclame, elle a montré qu'elle pouvait les solliciter; vous y avez vu s'établir un hôtel pour les voyageurs, une petite auberge pour les ouvriers, un four public, une boulangerie, un débit de tabac, un grand entrepôt de charbon, etc, etc. Chaque jour indépendamment d'une active circulation de voitures particulières et de nombreuses charrettes, il y a sept arrivées d'omnibus et sept départs; enfin l'activité y est grande et les rapports étendus et plus qu'à toute autre station de Marseille à Arles.

Ces rapides détails vous feront sentir, Messieurs, qu'il est utile de les présenter à l'administration supérieure.

Le Conseil

Considérant que l'exposé de Mr le Maire est en tout conforme aux faits existants, Considérant qu'il est du devoir du Conseil Municipal d'en porter la connaissance à l'autorité supérieure pour qu'elle prenne dans sa sagesse cette mesure que le bien public réclame.

Arrête

Article unique: Le Conseil Municipal de Miramas prie Monsieur le Préfet du Département, de procurer à la station de Constantine les deux améliorations signalées et que réclame sa position topographique.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé après lecture.

Retranscription intégrale d'une délibération du conseil municipal de 1856, réalisée avec l'aide précieuse du service Archives.